

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LA SEUDRE

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de SAUJON (17600)

Texte juridique de référence : Décret du 21 avril 1852

Limite	Observations
Ecluse de Ribérou	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Quartier « le Ribérou » mentionné sur le Scan Littoral au niveau de la commune de Saujon. L'écluse à proximité est donc sûrement « l'écluse de Ribérou ». Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de l'écluse. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Seudre

Ecluse de Ribérou

Décret du 21 avril 1852

